**FORMULAIRE DE VOTE PAR PROCURATION**

(à remettre au Président du bureau de vote qui l’agrafe au procès-verbal du bureau de vote)

*La ou le soussigné(e)*

Nom et prénom du mandant : ………………………………………………………………………………………………..

Numéro matricule : ………………………………………………………………………………………………………………..

*mandate expressément par le présent formulaire*

Nom et prénom du mandataire : …………………………….………………………………………………………………

Numéro matricule : ………………………………………………………………………………………………………………..

*en vue de voter en son nom à l’occasion du scrutin facultaire organisé à l’Université libre de Bruxelles les : 11 et 12 décembre 2019.*

*Fait à* : …………………………………………………………………………………….. *le* : …………………………………………………

*Signature du mandant* : …………………………………………………………….…………………

**Rappel de l’article 25 du Règlement électoral**

<http://www.ulb.ac.be/facs/ltc/faculte-elections.html>

Chaque électrice et chaque électeur dispose d’un seul vote à titre personnel, et éventuellement d'un second vote s’il ou elle est porteur ou porteuse d’une (et maximum une seule) procuration nominative sous la forme d'un formulaire mis à disposition par la Commission électorale, complété et signé par l'électeur ou l'électrice donnant procuration.

Toute électrice ou électeur peut en mandater un(e) autre pour voter en son nom. Le ou la mandataire doit être inscrit(e) sur la même liste des électeurs et électrices que son ou sa mandant(e).

Conformément aux dispositions prévues dans l’article 7, un(e) étudiant(e) régulièrement inscrit(e) dans plusieurs cursus ne votera qu'une seule fois.